

PLAIDOYER

pour faire de l'Énergie un bien commun

Des territoires à l'Europe



Assises
Européennes
de la Transition
Énergétique

24, 25 & 26 JUIN 2025
Ville et Eurométropole de Strasbourg



Face au retour de la guerre sur son sol et à la guerre commerciale à l'échelle mondiale, l'Europe est confrontée à des défis inédits pour préserver sa sécurité, renforcer sa souveraineté, développer sa compétitivité et assurer un accès pour tous à l'énergie. La tentation est réelle de reléguer l'ambition et les objectifs du Green Deal au second plan.

Ce serait une erreur stratégique.

La transition énergétique ne doit pas être perçue comme une contrainte supplémentaire ou un poids pour l'Europe. Elle est un levier de puissance et de résilience. Elle est l'un des instruments dont dispose l'Europe pour assurer son autonomie stratégique, économique et politique, dans un monde instable, tout en répondant au grand défi de ce siècle : la lutte contre le dérèglement climatique.

La transition énergétique, c'est une Europe capable de produire l'énergie qu'elle consomme, moins vulnérable aux chocs géopolitiques et moins dépendante des pays exportateurs d'énergies fossiles.

La transition énergétique, c'est une trajectoire de prix plus prévisible, plus stable, favorable à la compétitivité de long terme et à la visibilité dont les entreprises ont besoin pour investir.

La transition énergétique, c'est une énergie décarbonée, au service de la neutralité climatique, qui stimule l'innovation, crée de nouveaux emplois et prépare l'avenir.

La transition énergétique, c'est en définitive une Europe plus souveraine, libre de ses choix, en accord avec ses valeurs et ses intérêts.

Ne cédon pas à la fausse opposition entre écologie et économie, entre ambition climatique et sécurité stratégique. La transition énergétique est un pilier de la réponse européenne aux défis de ce siècle.

Mais la transition doit aussi être juste.

Pour que la transition énergétique soit juste, elle doit reposer sur une sobriété dans la consommation, une meilleure efficacité énergétique, le développement urgent et massif des énergies renouvelables et l'association des citoyen·nes et des institutions locales au processus qui permettra de faire de l'énergie un bien commun accessible à tou·tes.

Convaincues que l'énergie doit devenir un bien commun, des territoires à l'Europe, les villes co-organisatrices des Assises Européennes de la Transition Énergétique 2025 (la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, la métropole de Dijon, la métropole de Bordeaux et la communauté urbaine de Dunkerque), avec le soutien des participant·e·s et partenaires signataires, réaffirment dans ce document que pour atteindre les objectifs du Green Deal, assurer la souveraineté énergétique européenne et garantir une énergie renouvelable et accessible à tou·tes, il convient de s'appuyer sur trois leviers d'action :

- L'implication des citoyen·ne·s,
- Le développement des compétences locales,
- Le financement de la transition,

Ce plaidoyer s'adresse aux instances décisionnaires de l'UE et de la France afin de promouvoir un soutien renforcé aux collectivités territoriales et leur implication plus directe, ainsi que celle de leurs citoyen·nes, dans la politique énergétique européenne.



NOS 3 OBJECTIFS :

1

Impliquer et former les citoyen·nes

Pour assurer une transition énergétique juste, il est indispensable d'associer les citoyen·nes au processus décisionnel. Faire de l'énergie un bien commun européen suppose à la fois de **garantir un accès à tou·tes à l'énergie** mais aussi de partager avec les citoyen·nes les problématiques énergétiques liées à leurs territoires et à leurs spécificités et de les **consulter** sur le choix des modes d'énergies et de leur déploiement¹.

Pour cela il faudrait prévoir des dispositifs de **formation** à ce qu'implique une transition énergétique juste dès le plus jeune âge mais aussi mettre en place divers mécanismes de **participation** et de consultation.



Propositions

Éducation

1. **Créer une Académie européenne pour la transition énergétique²** : cette académie pourrait se concentrer sur l'éducation, la sensibilisation, et la formation des citoyen·nes, en particulier des jeunes, sur les enjeux de la transition énergétique. Cette académie aurait pour mission **d'informer sur les réalités de la précarité énergétique** en Europe pour rappeler que l'accès à l'énergie n'est pas encore pleinement garanti sur le continent.
2. **Mettre en œuvre et renforcer des programmes de formation continue sur la transition énergétique à destination des professionnel·le·s, en partenariat avec les acteur·rice·s industriel·le·s locaux·ales** : ces cursus concerneraient aussi bien les ingénieur·e·s et ouvrier·ère·s, qui doivent être formé·e·s aux technologies et à la promotion des énergies renouvelables, que les travailleur·se·s sociaux·ales, qui ont besoin d'outils pour identifier les foyers en situation de précarité énergétique. Ces programmes pourraient être co-construits à l'échelle nationale, en collaboration avec l'Académie européenne pour la transition énergétique, afin d'assurer cohérence et qualité pédagogique.
3. **Systématiser les sessions d'information sur les sources d'approvisionnement et les gestes de réduction de la consommation énergétique dans les programmes d'accompagnement à la rénovation pour les foyers en précarité énergétique**. Ces sessions pourraient être incluses dans les clauses pour bénéficier des financements alloués à ces sujets au niveau européen et national.

¹ Dans cet élan continu pour assurer une transition énergétique juste, le rôle du citoyen·ne et de l'intelligence collective mérite une place de choix, garante de notre vitalité démocratique. Concerté·es sur des questions climatiques dans le cadre de la concertation citoyenne pour le climat, les 150 citoyen·nes tiré·es au sort ont su s'approprier des thématiques particulièrement complexes et élaborer des propositions concrètes de politique publique. Les citoyen·nes sont parfaitement aptes également à s'engager dans les questions énergétiques, dont ils perçoivent les conséquences dans leur quotidien à travers les effets du changement climatique de plus en plus visibles mais aussi la hausse de leurs factures d'électricité, de gaz et du prix de l'essence par exemple. Leur implication dans le développement de projets énergétiques est également un moyen d'anticiper les enjeux d'acceptabilité, particulièrement importants en terme de développement d'infrastructures EnR sur les territoires.

² Proposition portée par les Young Energy Ambassadors de la DG Énergie.

Et à retrouver sur : https://energy.ec.europa.eu/topics/clean-energy-transition/energy-and-youth/young-energy-ambassadors-recommendations_en



Participation et consultation

4. **Anticiper les enjeux d'acceptabilité en impliquant les associations et citoyen·nes dans le développement des projets énergétiques locaux, en particulier des énergies renouvelables (EnR) :** cela passera par une information sur les enjeux entourant ces projets, l'instauration de plateformes d'échanges entre bailleurs, entreprises, services publics et associations citoyennes, la mise en place de conventions citoyennes etc. Ces actions sont mises en place par les autorités locales mais cette approche doit être systématisée par des directives nationales et européennes.
5. **Mettre en place des forums de concertation citoyen·nes à l'échelle européenne :** organiser des consultations plus régulières pour que les citoyen·nes puissent exprimer leurs préoccupations et participer à la définition des politiques énergétiques (ex. Youth dialogs). La mise en œuvre de campagnes de formation à tous les niveaux d'études et d'apprentissage, permettrait d'élargir la participation citoyenne aux instances d'échanges pour l'élaboration des politiques énergétiques européennes, au-delà des seul·es citoyen·nes les plus éduqué·es.
6. **Développer des outils pour évaluer l'intégration des propositions issues des plateformes d'échanges avec les citoyen·nes dans les politiques publiques :** ces outils devraient offrir aux citoyen·nes la possibilité de suivre l'évolution de leurs propositions, et pourraient indiquer les moments où elles sont débattues et les instances concernées. Par ailleurs, les dirigeants politiques devraient fournir des réponses claires à ces propositions, permettant ainsi aux citoyen·nes de comprendre les raisons pour lesquelles certaines d'entre elles ne peuvent être mises en œuvre.
7. **Développer les possibilités d'investissement de particulier·ères dans les EnR et réserver aux citoyen·nes des parts dans les projets d'énergies renouvelables³ :** au-delà de l'information et de la consultation des citoyen·nes, leur participation doit inclure un rôle dans la mise en œuvre financière de la transition énergétique. Cela passerait notamment par l'instauration d'un mécanisme de prêt d'actionnaire obligatoire pour les communautés locales, garanti par une caution d'entreprise du promoteur du projet. Cette mesure s'appliquerait à toutes les futures ventes aux enchères d'énergies renouvelables au sein de l'UE. Les États membres devraient, dans le respect du cadre juridique de l'UE, réserver un pourcentage spécifique (par exemple, entre 10 et 20 %) des prêts d'actionnaires des nouveaux projets d'énergies renouvelables, pour permettre aux citoyen·nes ou aux communautés locales d'y souscrire.

³ Proposition portée par les Young Energy Ambassadors de la DG Énergie.

Et à retrouver sur : https://energy.ec.europa.eu/topics/clean-energy-transition/energy-and-youth/young-energy-ambassadors-recommendations_en



2

Renforcer le pouvoir d'initiative des territoires

Pour assurer une transition énergétique effective, juste et adaptée, il est important de maintenir la compétence des acteur-ices locaux-ales en matière de gestion des fonds européens et nationaux, de leur **accorder une place politique plus significative** dans le processus décisionnel européen, et de les **accompagner dans leur montée en compétences** sur la question énergétique. Pour y parvenir, il est nécessaire de **stimuler le dialogue** entre les institutions européennes et les acteur-ices locaux-ales à travers les plateformes dédiées aux sujets énergétiques⁴.

L'échelle territoriale constitue le cadre adapté pour déployer un modèle énergétique européen, en ajustant les sources d'énergie aux besoins locaux. Elle est notamment cruciale **pour lutter contre la précarité énergétique**, en associant bailleurs, énergéticiens et ménages afin de garantir un accès plus équitable à l'énergie. Cela suppose toutefois qu'elle bénéficie des moyens nécessaires pour concrétiser ses ambitions.



Propositions

8. **Développer des incubateurs et accélérateurs verts locaux** : financer et accompagner des structures locales qui aident les start-ups et PME innovantes à se développer, en mettant l'accent sur la transition énergétique, l'économie circulaire et les solutions bas-carbone.
9. **Veiller à l'application concrète du principe de subsidiarité en soutenant les collectivités territoriales dans l'élargissement de leurs compétences**. Pour cela, les niveaux national et européen doivent garantir la mobilisation de ressources humaines, techniques et financières suffisantes. Cela implique notamment le maintien des subventions aux agences nationales disposant de relais locaux, qui jouent un rôle clé dans l'équipement des territoires et dans leur outillage pour **identifier les ménages en situation de précarité énergétique et de leur proposer des solutions adaptées de bout en bout**.
10. **Maintenir le rôle des acteurs-ices locaux-ales dans la répartition des fonds européens** : en tant qu'autorité de gestion pour assurer la bonne répartition des fonds selon les besoins des territoires, et en tant qu'**autorité décisionnaire** auprès des institutions européennes dans **l'élaboration des plans d'action** pour assurer la prise en compte de l'échelle locale.

⁴ La compétence des collectivités locales européennes, en lien avec les agences locales, les entreprises et les bailleurs locaux, à mettre en œuvre la transition énergétique a considérablement augmenté ces dernières années. Pour donner des moyens d'agir aux collectivités, des fonds européens ont été mis en place et sont régis par les programmes et politiques qu'ils accompagnent. Face à la complexité d'accès et de gestion de ces fonds, des plateformes de conseils et d'information et des boîtes à outils pour les collectivités territoriales existent. Bien que ces mesures soient indéniablement louables et orientées vers le développement des compétences des collectivités locales, elles demeurent essentiellement descendantes dans leur approche. Il existe encore peu de plateformes institutionnelles dédiées permettant réellement aux acteur-ices locaux-ales de remonter les problématiques spécifiques à leurs territoires et d'échanger sur l'efficacité et l'évolution des outils mis à disposition par les institutions européennes. Si certaines plateformes, telles que le bureau d'appui du pacte rural, peuvent permettre un espace d'échange entre les niveaux local et européen, ces initiatives restent insuffisamment développées, notamment dans le domaine de l'énergie.

⁵ Proposition portée par les Young Energy Ambassadors de la DG Énergie.

Et à retrouver sur : https://energy.ec.europa.eu/topics/clean-energy-transition/energy-and-youth/young-energy-ambassadors-recommendations_en



11. **Rendre automatique la territorialité et les approches locales**⁵, ainsi que les conditionnalités sociales et environnementales et le principe de partenariat dans l'ensemble des politiques et des outils financiers européens pour promouvoir l'équité énergétique.
12. **Assurer une responsabilité des institutions européennes face aux acteurs-ices locaux-ales**, à travers le développement d'autorités et d'outils autonomes pour évaluer la prise en compte des territoires dans l'élaboration des politiques européennes. Cela pourrait se traduire notamment par le **rôle renforcé du Comité européen des Régions** à travers une adaptation de l'article 306 du Traité sur l'Union européenne. Au-delà d'un pouvoir consultatif, cette instance qui représente les villes et les Régions de l'UE est centrale pour transposer la voix de ces dernières dans les politiques énergétiques européennes.

3

Financer la transition vers une énergie européenne souveraine

En 2020 la Commission européenne a mis en place des mécanismes financiers⁶ pour aider les pays membres à atteindre les objectifs climatiques qu'elle a fixés⁷. Plus que jamais, ces priorités et ces financements doivent être réaffirmés pour garantir une énergie juste, décarbonée et accessible en Europe.

Pour soutenir cette transition, il est essentiel d'allouer une part substantielle des fonds européens à des initiatives concrètes et d'**encourager les investissements** dans les secteurs de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, et de l'innovation technologique. Cela nécessitera la mise en place de mécanismes financiers adaptés pour surmonter les obstacles à l'investissement et mobiliser davantage de ressources publiques et privées. Il est également crucial d'utiliser des instruments financiers pour inciter les entreprises à réduire leur consommation d'énergie.



Propositions

13. **Renforcer les fonds européens dédiés à la transition énergétique locale** : le prochain cadre financier pluriannuel doit maintenir voire renforcer les fonds alloués à la politique de cohésion, qui, à travers les fonds FEDER⁸, FSE+⁹ et FTJ¹⁰ qu'elle coordonne, permet l'émergence et l'aboutissement de projets locaux en faveur de la transition énergétique des territoires. La politique de recherche et innovation quant à elle doit être suffisamment soutenue pour atteindre les objectifs du « Pacte pour l'industrie propre » en développant des outils, tels que des projets Horizon dédiés, permettant d'accélérer la décarbonation de l'industrie. Dans un contexte de resserrement budgétaire au niveau européen, ces politiques ne doivent pas être sacrifiées et pour cela le gouvernement français joue un rôle important dans les négociations entre le Conseil de l'UE et le Parlement européen.

⁶ Pour atteindre ses objectifs climatiques, la Commission européenne a prévu de mobiliser 1 000 milliards d'euros. Ce montant sera financé par 30 % du Cadre Financier Pluriannuel (CFP) de 2021-2028, le programme InvestEU (notamment par les prêts de la Banque Européenne d'Investissement), le cofinancement des États membres et les recettes du marché carbone (taxe carbone aux frontières et le système d'échange des quotas d'émission (SEQE)). La Commission a également stipulé que les États membres doivent consacrer au moins 30 % des fonds reçus au titre de la Facilité pour la Reprise et la Résilience (FRR), soit près de 600 milliards d'euros pour les 27 pays, à des investissements et réformes soutenant les objectifs climatiques.

⁷ Cf. objectifs du Green Deal

⁸ Fonds européen de développement régional

⁹ Fonds social européen

¹⁰ Fonds pour une transition juste



14. **Augmenter les investissements publics dans les technologies d'EnR** : la Commission européenne, par sa branche R&D notamment, doit maintenir le soutien aux projets permettant de stimuler le tissu économique local et de répondre aux demandes des territoires, en particulier en terme d'approvisionnement propre en énergie. Cet investissement doit ainsi être transfusé dans **la recherche et l'innovation** tournées vers le développement et le **stockage** des énergies renouvelables.
15. **Stimuler les investissements privés dans la transition énergétique et favoriser le recours par les entreprises à des contrats d'achat d'énergies renouvelables, en améliorant, notamment par simplification et par plus de garanties publiques, les instruments financiers européens dédiés** : il s'agit de multiplier les prêts à faible taux d'intérêt, les garanties de crédit ou les fonds d'investissement à long terme pour développer des technologies sûres à l'échelle européenne et limiter les risques liés aux projets économiquement et techniquement viables, mais dont la réalisation est actuellement entravée par des coûts d'investissement élevés. Faciliter les contrats d'achat d'énergie renouvelable permettraient d'acheter directement de l'électricité produite à partir de sources renouvelables à un prix souvent fixé sur le long terme et ainsi sécuriser leur approvisionnement en énergie verte tout en contribuant à l'objectif de décarbonation et de responsabilité environnementale des PME industrielles.
16. **Mettre en place des systèmes fiscaux de régulation à l'échelle européenne pour la réduction de la consommation d'énergie**¹¹ : offrir des crédits d'impôt et des subventions pour les ménages et les entreprises qui adoptent des pratiques d'économie d'énergie et des technologies de consommation plus efficaces. Multiplier et augmenter l'application des sanctions financières luttant contre la surconsommation qui permettent de stimuler le financement de la transition (ex. Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)).
17. **Développer une tarification européenne intelligente de l'énergie** : le passage des enchères traditionnelles à prix unique à un système de double tarif dans les enchères d'énergies renouvelables encouragerait la réduction de la demande pendant les périodes de forte consommation, tout en soutenant les périodes de production élevée d'EnR afin de relever les défis posés par leur nature variable. Cela devrait venir en complément d'autres mesures de flexibilité telles que la promotion de l'électrification des usages ou le « vehicle to grid », nécessaires pour maximiser le potentiel des renouvelables.
18. **Mettre en place un mécanisme de péréquation tarifaire pour le soutien aux EnR à l'échelle européenne** : régionaliser les tarifs d'achats EnR pour mieux tenir compte des gisements régionaux.
19. **Optimiser l'utilisation du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE) pour soutenir les infrastructures énergétiques** : renforcer le MIE pour qu'il soutienne plus spécifiquement les projets d'infrastructures énergétiques renouvelables transfrontalières, comme les réseaux électriques intelligents et les interconnexions d'EnR. Cela favoriserait une transition énergétique européenne plus rapide, une meilleure gestion des énergies variables et un réseau plus résilient face aux crises.

¹¹ Proposition portée par les Young Energy Ambassadors de la DG Énergie.

Et à retrouver sur : https://energy.ec.europa.eu/topics/clean-energy-transition/energy-and-youth/young-energy-ambassadors-recommendations_en

Ce plaidoyer est porté par les territoires
co-organisateurs des Assises européennes
de la Transition Énergétique à l'occasion
de leur 26^e édition.

Si vous souhaitez soutenir ces idées
en devenant signataire merci de contacter :
megane.duborgel@strasbourg.eu



**Assises
Européennes
de la Transition
Énergétique**

.....
24, 25 & 26 JUIN 2025
Ville et Eurométropole de Strasbourg